



OIC/44-CFM/2017/REPORT/FINAL

**Projet de Rapport  
de la 44<sup>ème</sup> Session du Conseil  
des Ministres des Affaires Etrangères**

(Session de la Jeunesse, de la Paix et du Développement dans un Monde  
Solidaire)

**Abidjan, République de Côte d'Ivoire  
15-16 Shawal 1439H  
(10-11 Juillet 2017)**

**Rapport de la 44<sup>ème</sup> session  
du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères**

*(Session de la jeunesse, de la paix et du développement dans un monde  
solidaire)*

**Abidjan, République de Côte d'Ivoire  
15-16 Shawal 1439H  
(10-11 juillet 2017)**

1. A l'aimable invitation du Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire, la 44<sup>ème</sup> session du Conseil des Ministres des Affaires Etrangères des Etats Membres de l'Organisation de Coopération Islamique (Session de la jeunesse, de la paix et du développement dans un monde solidaire) a tenu ses assises à Abidjan, en République de Côte d'Ivoire, les 15 et 16 Shawal 1439H (10-11 juillet 2017).
2. La Conférence a été ouverte avec la récitation de quelques versets du Saint Coran.
3. La Conférence a suivi le discours inaugural de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire. Dans son discours, le Président a tenu tout d'abord à remercier les États Membres pour leur soutien sans réserve en élisant son pays en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU et s'est engagé à mettre pleinement à profit son mandat au sein du Conseil ainsi que sa présidence du CMAE pour la résolution pacifique des conflits. Il a rappelé la contribution accordée par l'OCI à la Côte d'Ivoire pour l'aider à relever les différents défis auxquels elle s'est trouvée confrontée dans le passé. Il a souligné la pertinence et l'importance du thème de la conférence et la nécessité d'habiliter les jeunes qui constituent la majorité de la population des Etats Membres. En ce qui concerne le conflit arabo-israélien, il a plaidé pour un règlement basé sur la solution à deux États, préconisée par le Président fondateur de la Côte d'Ivoire. Le Président OUATTARA a, d'autre part, exhorté les États membres à investir en Afrique et a informé les délégations participantes de la décision de son pays de ratifier la Charte de l'OCI. Il a en outre identifié certaines priorités pour les États membres, notamment la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent, la promotion du développement économique, le développement infrastructurel, l'éducation et la lutte contre la migration clandestine.

4. Dans son discours à la Conférence, S. E. le Dr Yousef A. AL-OTHAIMIEN, Secrétaire général de l'OCI, a commencé par féliciter l'Ouzbékistan pour son leadership et ses initiatives importantes au cours de sa présidence de la 43<sup>ème</sup> session du CMAE. Il a ensuite félicité la République de Côte d'Ivoire d'avoir assumé la présidence de la 44<sup>ème</sup> session et de sa récente élection en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. Il a parlé de l'importance du dialogue dans le règlement pacifique des conflits conformément à l'esprit de la Charte de l'OCI et au principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des États membres. Le Secrétaire général a par ailleurs abordé la question du développement durable en Afrique et a salué les efforts de la CEDEAO et de l'UA à cet égard. Il a souligné la nécessité de renforcer l'action islamique commune pour faire face à des défis tels que le terrorisme, l'extrémisme, l'islamophobie, la défense des droits des communautés musulmanes en Occident, la situation humanitaire dans certains États membres de l'OCI, l'autonomisation des jeunes et l'environnement. Il a exhorté les États membres à participer au prochain Sommet de l'OCI sur la science et la technologie qui sera organisé par le Kazakhstan à Astana. Il a également passé en revue les situations de conflit dans certaines États membres et a appelé à la fin de l'occupation israélienne en Palestine et à la mise en œuvre de la solution à deux États.
5. Au cours de la cérémonie solennelle d'ouverture, le Président sortant, S. E. M. Abdulaziz Khafizovich KAMILLOV, représenté par S. E. M. Gayrat Fazilov, Vice-Ministre des Affaires étrangères de la République d'Ouzbékistan, a fait un compte-rendu circonstancié de sa gestion de la 43<sup>e</sup> session du CMAE. Il a souligné la nécessité de renforcer plus encore la coopération intra-OCI afin d'empêcher les extrémistes de détourner la noble religion de l'islam à des fins malveillantes. L'orateur a réitéré la solidarité de son pays avec la Palestine et exprimé sa préoccupation face à la montée de l'islamophobie et du terrorisme, tout en soulignant l'importance de l'Alliance des civilisations des Nations Unies. Il a ensuite abordé la question des droits des minorités musulmanes et s'est félicité de la création du Centre mondial de lutte contre l'idéologie extrémiste basé à Riyad, au Royaume d'Arabie Saoudite. Il a conclu en félicitant le Secrétaire général pour son dévouement et son engagement à rehausser l'image de marque de l'OCI et a félicité S. E. M. Marcel Amon-Tanoh, Ministre des Affaires Etrangères de la République de la Côte d'Ivoire, pour son accession à la présidence du CMAE.
6. La Conférence a ensuite approuvé la composition de son Bureau comme suit : République de Côte d'Ivoire, Président : République du

Yémen, République populaire du Bangladesh et État de Palestine, Vice-présidents. La République d'Ouzbékistan a été élu comme rapporteur.

7. Dans son allocution, SEM Marcel Amon-Tanoh, Ministre des Affaires Etrangères de la République de Côte d'Ivoire, a exprimé sa gratitude aux États membres pour la confiance qu'ils ont placée dans son pays pour présider aux destinées de la 44<sup>ème</sup> session du CMAE et a rendu hommage à son prédécesseur ouzbek pour ses efforts visant à faire avancer l'action islamique commune. Il a noté que la Côte d'Ivoire a toujours été une terre de paix et de dialogue et assuré qu'elle déploiera tous les efforts requis pendant sa présidence pour le règlement pacifique des différends et des conflits. Il a souligné que le choix du thème de la session est pertinent non seulement pour la Côte d'Ivoire, mais aussi pour l'ensemble des membres de l'OCI, soulignant la nécessité d'offrir de l'espoir aux jeunes en leur procurant un emploi décent et en abordant la question de la migration illégale et de l'extrémisme à travers le recours à l'éducation comme outil de sensibilisation à cet égard. Il a en outre réitéré l'importance de l'OCI en tant que plate-forme utile pour la coopération et la solidarité et a félicité le Secrétaire général de l'OCI pour son leadership éclairé.
8. Les représentants des trois groupes géographiques, la République de Gambie pour le Groupe africain, la République islamique du Pakistan pour le Groupe asiatique, l'État de Palestine pour le Groupe arabe, ont remercié la République de Côte d'Ivoire pour avoir accueilli la Conférence sur son sol et pour sa généreuse hospitalité. Ils ont également promis la pleine coopération de leurs groupes régionaux respectifs pour le succès de la présidence ivoirienne.
9. Le Conseil a adopté le rapport de la réunion préparatoire des hauts fonctionnaires (SOM) de la session en cours, qui s'était tenue à Djeddah du 30 avril au 2 mai 2017, ainsi que le projet d'ordre du jour et le projet de programme de travail qui ont été soumis par la SOM en même temps que les rapports de la Commission islamique des affaires économiques, sociales et culturelles.
10. Les ministres et chefs de délégation se sont adressés à la Conférence pour évoquer les nombreux défis auxquels le monde musulman doit faire face et souligner la nécessité de renforcer la solidarité intra-OCI et l'action islamique commune afin de relever tous ces défis.
11. Un large éventail de questions d'intérêt commun pour les États membres a été examiné par le Conseil, conduisant à l'adoption de résolutions dans divers domaines, y compris la cause de la Palestine et d'Al Qods Al-Sharif; les Affaires politiques; les Questions statutaires, organiques et générales; Les Affaires juridiques; la Situation des

minorités et des communautés musulmanes dans les États membres non membres de l'OCI; l'Information; les Affaires administratives et financières; les Affaires humanitaires; les Affaires économiques, scientifiques et technologiques, culturelles, sociales et familiales.

12. En marge des travaux du CMAE, une réunion du groupe de contact sur le Jammu et Cachemire a été convoquée pour discuter des derniers développements sur le terrain et de la marche à suivre. La quatrième session du Forum de coordination Bangsamoro avec la participation du Front de libération nationale Moro (MNLF) et du Front de libération islamique Moro (MILF) a également été convoquée dans le but de resserrer les rangs et de réduire les lacunes entre les deux parties afin de renforcer la paix dans le sud des Philippines.
13. Toujours en marge des travaux de la session, le ministre des Affaires étrangères de la République de Turquie a signé le statut du centre du travail de l'OCI, tandis que le Ministre des Affaires étrangères de la République du Sénégal a signé le statut de l'Organisation islamique pour la sécurité alimentaire (IOFS). De son côté, le Ministre des Affaires étrangères de la République du Bangladesh a procédé au dépôt des instruments de ratification du statut de l'IOFS.
14. De même, en marge de la session, une élection a été menée pour désigner les 9 membres de la commission permanente indépendante des droits de l'homme de l'OCI pour un mandat de 3 ans commençant en février 2018. Ces 9 membres feront office d'experts indépendants des droits de l'homme pour la commission.
15. Une séance spéciale de brainstorming a eu lieu sur le thème « Jeunesse, paix et développement dans un monde de solidarité », au cours de laquelle les Etats membres et les institutions de l'OCI ont émis une série de recommandations et de propositions visant à améliorer la condition de la jeunesse dans le monde islamique. Ces recommandations et propositions ont souligné la nécessité d'investir davantage dans la jeunesse qui incarne l'avenir de la société et la manière d'impliquer cette jeunesse pour servir de puissant agent dans le processus de construction de la nation et de réalisation de la paix, et de force constructive au service du développement socioéconomique.
16. Le Conseil a accepté l'offre généreuse faite par la République populaire du Bangladesh d'accueillir la 45<sup>ème</sup> session du CMAE en mai 2018.
17. La délégation de la République islamique d'Iran a souligné que le soutien de l'Iran aux résolutions ne devrait pas être explicitement ou implicitement interprété comme une reconnaissance tacite ou non du régime sioniste d'Israël et a exprimé sa réserve sur toute référence,

dans le cadre de ces résolutions, qui pourrait être considérée comme une reconnaissance d'Israël.

18. La délégation iranienne a également rejeté fermement la Résolution n°46/44-POL relative à l'attaque contre l'ambassade du Royaume d'Arabie Saoudite à Téhéran et son consulat à Machhad et à la résolution n°54/44-Pol " Se félicitant de la convocation du Sommet États-Unis-monde islamique ". Elle a également formulé des réserves sur le paragraphe 9 du dispositif de la Résolution n ° 42/44-POL sur les «Crimes of Daesh» et s'est dissociée de la Résolution n ° 14/44 sur la «Solidarité avec le Yémen et le soutien à la légitimité constitutionnelle», la Résolution n ° 53/44-POL sur "La solidarité avec le Royaume de Bahreïn face au terrorisme", ainsi que la Résolution n ° 41/44-POL sur la «Situation en Syrie». La délégation iranienne s'est en outre dissociée de la Résolution n ° 51/44-POL sur la "La condamnation en justice des commanditaires du terrorisme".
19. La délégation libanaise a exprimé sa réserve sur l'expression «y compris le Hezbollah libanais» au paragraphe 6 de la Résolution n°46/44-POL sur «L'attaque contre l'Ambassade du Royaume d'Arabie Saoudite à Téhéran et son Consulat à Machhad». La délégation de l'Iraq a également enregistré sa réserve sur les paragraphes 4 et 6 du même projet de résolution.
20. La délégation du Liban a formulé des réserves sur le projet de résolution n ° 10-44-POL sur «L'agression de la République d'Arménie contre la République d'Azerbaïdjan» et le projet de Résolution n°18/44-POL sur la situation au Kosovo. Elle s'est également dissociée du projet de résolution 4/44-POL sur la situation en Syrie.
21. La délégation libanaise a également enregistré sa réserve sur le projet de résolution 2/44- MM sur la situation de la minorité musulmane turque de Thrace occidentale et de la population musulmane du Dodécanèse.
22. La délégation de l'Iraq a formulé une réserve sur le projet de résolution n ° 10/44-POL sur l'agression de l'Arménie contre la République d'Azerbaïdjan, le projet de résolution n ° 3/44-MM sur la situation de la minorité musulmane turque du Thrace occidentale et de la population musulmane du Dodécanèse, ainsi que sur le projet de Résolution 48/44- POL sur les Qataris retenus en Irak. Elle a également formulé sa réserve sur le paragraphe 9 de la Résolution n ° 42/44-POL sur " les Crimes de Daesh".

23. Au nom de tous les participants, SE le Dr. Yousef A. AL-OTHAIMEEN, Secrétaire général de l'OCI, a envoyé un message de remerciements à Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, pour l'accueil de la 44<sup>ème</sup> session du CMAE par son pays et pour les excellentes dispositions prises et l'hospitalité généreuse réservée aux délégués, ce qui n'a pas manqué de contribuer grandement au bon déroulement et au succès de cette session.

**Abidjan, 11 juillet 2017**